



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

À une séance ordinaire tenue le 3 février 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Inscriptions au congrès de la COMBEQ
 - b. PIIA Patrimoine – 71, rue Principale
 - c. PIIA Zones commerciale et industrielle – 300-302, rue Laurier
 - d. PIIA Affichage – 300-302, rue Laurier
 - e. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 728-2014
 - f. Avis de motion règlement numéro 730-2014
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. ...
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Adoption du règlement d'emprunt n° 729-2014 décrétant l'achat d'un camion autopompe-citerne
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Autorisation pour appel d'offres – véhicules voirie
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Contribution financière aux Filles d'Isabelle pour le vin d'honneur pour leur 50^e anniversaire
 - b. Contribution financière à la Maison de la Famille pour deux activités en mai



12. ADMINISTRATION

- a. Radiation de l'hypothèque et clause résolutoire consenties par 9259-8127 Québec inc. en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire
- b. Financement temporaire – Construction d'un centre multifonctionnel, de démolition du chalet des loisirs actuel, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés
- c. Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril
- d. Servitude d'utilité publique
- e. Achat de cartes pour le souper reconnaissance des Chevaliers de Colomb
- f. Autorisation pour appel d'offres – Travaux Place Francoeur

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16075-02-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16076-02-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Janvier

Bernard Ouellet	2 480.65 \$
Léopold Rousseau	902.03 \$
Jean-Pierre Lamontagne	902.03 \$
Jonathan Moreau	902.03 \$
André Sévigny	902.03 \$
Julie Rousseau	902.03 \$
Alexandre D'Amour	902.03 \$
Martine Couture	5 930.40 \$
Cathy Bergeron	4 146.49 \$
Martin Miller	2 129.06 \$
Renault Lepage	5 419.50 \$
Dany Lamontagne	4 522.52 \$
Membres du conseil et cadres :	30 040.80 \$
Employés voirie et bureau :	48 993.28 \$
Service de sécurité incendie :	9 713.30 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 468.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 387.80 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2014 :	99 603.18 \$



Comptes payés - Janvier

Entreprises Denys Hamel inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
127 ^e Groupe Agapogil	Subvention - 24 enfants de St-Apo.	1 200.00 \$
Commis. Scolaire des Navigateurs	Publicité album des finissants	80.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Cocktail d'anniversaire et ajustement coût	500.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	789.28 \$
Superpass	Essence et diesel	285.65 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires à SNC-Lavalin	285.77 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - décembre	1 236.71 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 671.19 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - décembre	719.06 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	729.27 \$
Coop Fédérée	Propane salle communautaire	683.27 \$
Frédéric Gauvin	Crédit compteur d'eau	588.50 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - janvier	252.75 \$
Dany Lamontagne	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Guillaume Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Nike Beaudoin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Michaël Arguin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - janvier	681.83 \$
Maison des Jeunes	Subvention - décembre	842.10 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - janvier	7 045.28 \$

Total des comptes payés pour le mois de janvier 2014 : 41 590.66 \$

Comptes à Payer - Janvier

Alimentation Beauchesne	Eau	26.95 \$
ADMQ	Adhésion 2014	693.95 \$
AQU	Adhésion collective	546.13 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Adhésion 2014	264.44 \$
Atelier Genytech inc.	Entretien camion incendie	804.41 \$
Batteries du Québec	Batteries	104.40 \$
Biolab	Analyses d'eau	89.68 \$
Body Gym Équipements	Accessoires	430.87 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampe, ensemble de réparation, bancs d'essai	1 918.81 \$
Brassard	Papeterie	893.42 \$
Carquest	Batterie	132.74 \$
CGER	Diesel	248.13 \$
Certified Laboratories	Aérosol	343.72 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	57.49 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de janvier et grand ménage	1 538.24 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC-Lavalin	12 507.83 \$
Conval & Québec	Pièce pour réservoir des Merles	666.86 \$
La Coop Seigneurie	Pièce	12.05 \$
Copibec	Licence bibliothèque	28.74 \$
Corporation Village de Laurier	Cueillette des ordures 29-11 au 6-12	1 960.32 \$
Corporation Sun Média	Calendrier des ordures	98.52 \$
Christian Côté	Remb. chaussures de sécurité	187.50 \$
Martine Couture	Frais de déplacement	157.04 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager – hôtel de ville et Francoeur	602.46 \$
Déneigement Olivier	Déneigement stationnement	6 208.65 \$
Deschênes	Pièces	241.16 \$
Drapeaux et Bannières L'Étendard	Drapeaux	1 241.73 \$
Éditions Floraison	Livre	25.00 \$
EIRS Alarme	Appel de service	129.92 \$
EMCO	Asphalte froide	558.09 \$
Excavations Tourigny inc.	Raccordement puits Croteau # 3	66 394.85 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Exova	Analyses	62.09 \$
Groupe Archambault	Livres - bibliothèque	794.25 \$
Giroux arpenteurs-géomètres	Servitude Hydro-Québec	482.90 \$
Impressionne-Moi	Ordinateur bibliothèque	1 954.53 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	140.00 \$
Dany Lamontagne	Matériel pour services après funéraires	574.78 \$
L. Delisle inc.	Bris d'aqueduc et déneigement	32 639.99 \$
Librairie Renaud Bray	Livres bibliothèque	731.64 \$
Logiciels Sport-Plus inc.	Renouvellement 2014	2 709.73 \$
Marché Veilleux	Caucus et mouchoir	50.36 \$
Mécanique Marcel enr.	Réparer scie	127.62 \$
MRC de Lotbinière	Régime de retraite - quote-part	43 332.36 \$
Multi-Services J.C.H. inc.	Courroie, filtre, aspirateur central	1 046.20 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 765.28 \$
Judith Nadeau	Barrières - terrain des loisirs (janvier)	325.00 \$
Novicom	Programmer radios mobiles	486.92 \$
Bruno Olivier	Remb. cours de spinning	96.00 \$
Paul Grimard, a,-g.	Plan topographique centre multi.	1 437.19 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement et prolongement rue Roger	55 393.47 \$
Peinture Extra	Antirouille	108.05 \$
Performance C2	Session hiver et publicité	15 743.18 \$
Pierre Beaulieu cheminement stra.	Frais de déplacement	196.00 \$
POGZ	Modification site web	2 242.01 \$
Poly-Énergie inc.	Gestion et suivi de l'installation	3 104.33 \$
Pompe Ste-Foy	Vérifier panneau incendie	144.87 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	834.72 \$
Proludik	Dépôt de garantie jeux gonflables	1 150.00 \$
PG Solutions	Gestion carte Jmap et contrat d'entretien	2 379.99 \$
Protection incendie PC	Recharges	136.25 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	692.86 \$
Réal Huot inc.	Prolong. rue Roger, compteur d'eau, pièces	3 154.39 \$
Réseau Biblio	Rouleaux de papier pour imprimante	23.66 \$
Réseau environnement	Salon des teq	776.14 \$
R.M. Leduc & cie inc.	Chariot et papeterie	802.22 \$
Roulement Techno	Bearing	60.79 \$
SADC	Déjeuner-conférence	30.00 \$
Securitrim	Chevrons fluo	3 127.32 \$
Services Frimas	Maintenance décembre	283.42 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	68.30 \$
SNC-Lavalin	Dévelop. Scandinavie, puits Croteau, rue Roger	29 348.75 \$
Société VIA	6% Rejets	4 216.72 \$
S-Pace signalétique	Signalisation	466.80 \$
Srs Production	Chansonnier - Fête des Neiges	344.29 \$
Amélie Tousignant	Remb. cours de body desing	84.00 \$
Trafic Contrôle	Entretien d'éclairage au garage et bureau	163.49 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage	776.08 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	620.87 \$
Xerox	Photocopieur - versement trimestriel	1 173.65 \$

Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2014 :	319 517.56 \$
---	----------------------

16077-02-2014
point no 7a

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec se tiendra du 1^{er} au 3 mai 2014 prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'inscrire à ce congrès, Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et Nathalie Breton, inspecteur adjoint en bâtiment, pour un montant de 1100 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

16078-02-2014
point no 7b

PIIA PATRIMOINE – 71, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 682 situé au 71, rue Principale dans la zone 159C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait un ajout au permis numéro 2013-466 afin de refaire le recouvrement extérieur de la résidence en déclin de type « maibec » brun muskoka, de remplacer toutes les fenêtres existantes pour un modèle à battant en PVC, de modifier l'entrée du sous-sol, de construire un patio à l'arrière, ainsi que d'agrandir la galerie avant et d'y ajouter un avant-toit recouvert d'acier émaillé gris;

ATTENDU QUE le projet a été présenté suivant les recommandations de l'architecte Luc Fontaine dans son dossier numéro 13919;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans l'ajout au permis numéro 2013-466.

Adopté à l'unanimité

16079-02-2014
point no 7c

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 300-302, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 928 situé au 300-302, rue Laurier dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait un ajout au permis numéro 2014-001 afin de refaire la façade du bâtiment principal en remplaçant deux portes de garage par des portes-fenêtres, de refaire le revêtement extérieur en acier émaillé blanc, d'installer deux auvents de toile au-dessus des portes de service, d'ajouter des appliqués sur la toiture pour recevoir les enseignes murales et de peindre la toiture rouge;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande avec une des conditions suivantes : que des arbustes soient installés en façade du bâtiment ou que de la maçonnerie soit ajoutée en partie sur le mur avant du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans l'ajout au permis 2014-001 conditionnellement à ce que des arbustes soient installés en façade du bâtiment ou que de la maçonnerie ou autre matériau équivalent soit ajouté en partie sur le mur avant du bâtiment principal afin de mieux répondre aux critères d'évaluation du PIIA.

Adopté à l'unanimité



16080-02-2014
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – 300-302, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 928 situé au 300-302, rue Laurier dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-001 afin d'installer de nouvelles enseignes murales et de modifier une enseigne autonome pour afficher sa nouvelle entreprise;

ATTENDU QUE deux enseignes murales sont prévues. Une pour le propriétaire, d'une superficie de 8.78 m² et une seconde pour un futur locataire, de 1.5 m²;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les enseignes soient autorisées comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-001.

Adopté à l'unanimité

16081-02-2014
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 728-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'il y a lieu de soumettre la zone 122R à certaines dispositions spécifiques quant aux dimensions du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que l'abattage d'un arbre situé en cour latérale ou arrière peut être autorisé s'il ne rend pas dérogatoire à une ou l'autre des dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'article 12.15 du chapitre 12 sur l'affichage en respect de l'esprit de la LAU;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n^o 728-2014 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

16082-02-2014
point no 7f

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^O 730-2014

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement n^o 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.



16083-02-2014
point no 9a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 729-2014 DÉCRÉTANT L'ACHAT
D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'un camion autopompe-citerne;

ATTENDU QUE le camion-citerne actuel a dépassé sa durée de vie utile, soit plus de 24 ans de service;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 417 436 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 janvier 2014, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 729-2014 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète, par le présent règlement, l'achat suivant :

- Achat d'un camion autopompe-citerne et ses équipements, tels que plus amplement détaillés aux plans et devis numéro 1010-201307 datés de janvier 2014, préparés par Dan Roy, ingénieur et vérifiés par le service des incendies de Saint-Apollinaire.

Lesdits plans et devis sont joints aux présentes comme annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 417 436 \$ taxes nettes pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant, l'estimation globale du projet est jointe au règlement comme annexe B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

S'il advient que l'une ou l'autre des approbations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette approbation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

L'emprunt sera remboursé en cinq (5) ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Saint-Apollinaire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.



ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 3^e JOUR DE FÉVRIER 2014.

16084-02-2014
point no 10a

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – VÉHICULES VOIRIE

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour l'achat de véhicules pour le service des travaux publics, soit :

- Un véhicule utilitaire pour parcs et terrains
- Une camionnette pleine grandeur 4 X 4

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'achat des véhicules mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

16085-02-2014
point no 11a

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX FILLES D'ISABELLE POUR LE VIN D'HONNEUR POUR LEUR 50^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le cercle Madeleine de Verchères des Filles d'Isabelle est composé de plus de 90 femmes, dont une vingtaine de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE cette association prépare une fête afin de souligner le 50^e anniversaire du cercle et par la même occasion, rendre hommage à 5 fondatrices;

ATTENDU QUE l'association a fait une demande écrite auprès de la Municipalité afin de leur accorder une aide financière pour l'achat du vin d'honneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer la somme de 350 \$ au cercle Madeleine de Verchères des Filles d'Isabelle pour le vin d'honneur pour leur soirée du 29 mars prochain, à la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité.

16086-02-2014
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE LA FAMILLE POUR DEUX ACTIVITÉS EN MAI

ATTENDU QUE la Maison de la Famille de Lotbinière organise une danse en famille le dimanche 4 mai et une marche en famille le dimanche 18 mai;

ATTENDU QUE ces événements visent à vivre des moments en famille, à faire connaître la Maison et recueillir des fonds afin que la Maison puisse continuer d'offrir ses activités;

ATTENDU QUE la Maison de la Famille a fait une demande écrite auprès de la Municipalité afin de contribuer financièrement à la réussite de ces activités;



ATTENDU QUE la Maison de la Famille fêtera, cette année, son 25^e anniversaire de fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer la somme de 250 \$ à la Maison de la Famille pour la tenue de ces activités.

Adopté à l'unanimité.

16087-02-2014
point no 12a

**RADIATION DE L'HYPOTHÈQUE ET CLAUSE RÉVOCATOIRE CONSENTIES PAR
9259-8127 QUÉBEC INC. EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-
APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a vendu une parcelle de terrain à la compagnie 9259-8127 Québec inc. en 2012;

ATTENDU QUE ce terrain fait partie du développement résidentiel LE DISTRICT Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la radiation de l'hypothèque et clause révocatoire consenties par 9259-8127 Québec inc en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire, en garantie du paiement du solde de prix de vente, incluses dans l'acte de vente par la Municipalité de Saint-Apollinaire à 9259-8127 Québec inc., reçu par Me Simon Roy notaire, et publié au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, le 25 juillet 2012, sous le numéro **19 291 112**.

Le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer l'acte de quittance totale et finale.

Adopté à l'unanimité.

16088-02-2014
point no 12b

**FINANCEMENT TEMPORAIRE – CONSTRUCTION D'UN CENTRE
MULTIFONCTIONNEL, DE DÉMOLITION DU CHALET DES LOISIRS ACTUEL,
AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS**

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du règlement d'emprunt 690-2012, sont commencés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 9 633 305 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.



Que cette résolution remplace et abroge la résolution 16030-12-2013.

Adopté à l'unanimité.

16089-02-2014
point no 12c

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION, DU 29 MARS AU 6 AVRIL

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de L'UNESCO;

CONSIDÉRANT QU'une table régionale de coordination de la région administrative de Chaudière-Appalaches existe pour mettre en place des activités régionales des valorisations de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

De contribuer à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise de municipalités.

Adopté à l'unanimité.

16090-02-2014
point no 12d

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QU'un développement résidentiel est en cours de réalisation dans le secteur des rues des Orchidées, Campanules, et des Tulipes;

ATTENDU QU'Hydro-Québec poursuit la mise en place de la ligne électrique pour desservir les nouveaux terrains;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, affectant plusieurs parties de lots, dont les suivantes appartiennent à la Municipalité : 3 384 539, 4 448 290, 4 448 291, 4 448 293, 4 448 299, 4 448 300, 4 448 302 et 4 450 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude en faveur d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.



16091-02-2014
point no 12e

**ACHAT DE CARTE POUR LE SOUPER RECONNAISSANCE DES CHEVALIERS
DE COLOMB**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un souper de reconnaissance qui aura lieu le samedi 1^{er} mars prochain, à la salle communautaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont été invités à participer à cette activité;

ATTENDU QUE cette soirée reconnaissance a pour but de souligner les 25 ans et les 50 ans des frères Adrien Côté, Noël Masse, Roger Pomerleau, Jean Luc Lamontagne et André Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 5 cartes pour assister à cette activité qui aura lieu le 1^{er} mars prochain, pour un coût total de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

16092-02-2014
point no 12f

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – TRAVAUX PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des travaux afin de remplacer l'escalier à place Francoeur et de procéder à l'installation d'une chaise d'escalier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, à place Francoeur.

Adopté à l'unanimité.

16093-02-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 février 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16094-02-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 février 2014, à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 MARS 2014
